



DEPARTEMENT DE L'EURE
Commune de MUIDS

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE 2.3

Procédure du	Modification	Echelle
Date	Date	
arrêté le: 30 AVRIL 2015		1/2500
approuvé le: 19 JANVIER 2017		

CBC - Architecture & Urbanisme
C. BOUQUARD - CAPDOR
Architecte DPLG - Urbaniste

- LEGENDE
- Limite de zone
 - N : Zone Naturelle
 - Nc : Zone Naturelle avec exploitation des carrières
 - A : Zone Agricole
 - Ai : Zone Agricole inconstructible
 - Aic : Zone Agricole inconstructible avec exploitation des carrières
 - U1 : Zone Urbaine bâti ancien
 - U2 : Zone Urbaine bâti récent
 - U3 : Zone Urbaine Activité économique
 - U4 : Zone Urbaine bâti récent Lotissement
 - Ue : Zone Urbaine sportive
 - AU : Zone D'urbanisation future
 - AUU : Zone D'urbanisation future d'équipements communaux
 - Espace boisé classé au titre du L.113-1 du code de l'urbanisme
 - Zone inondable
 - ER : Emplacement réservé
 - ER1, ER2, ER3, ER4 : Emplacements réservés au profit de la commune : Terrains de foire communal, extension école, aménagement hydraulique contre le ruissellement, désenclavement

CAVITES SOUTERRAINES
Source site : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/351Risques_CS.map

Indice avéré d'origine Karstique (Bétoire naturelle): rayon de 35m

Talweg naturel de collecte des eaux pluviales

Secteur où s'appliquent des OAP : orientations d'aménagement et de programmation

Éléments à préserver au titre du L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

Éléments recensés au titre du L.151-11 du code de l'urbanisme.